

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE  
Avenue Charles Thielemans 93  
1150 BRUXELLES

Service secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

**QUESTION ECRITE**

Demande de :	Jonathan de Patoul
Date :	25/09/2019
Adressée à :	Antoine BERTRAND

**Sujet :**

Monsieur l'Echevin,

Par la présente, je souhaite déposer la question écrite suivante au sujet des commerces de la place Dumon.

Disposez-vous de chiffres précis quant à la rotation des commerces à Stockel (changement d'enseignes) ?

Observons-nous une augmentation des changements de commerces depuis la réalisation des travaux de rénovation de la place Dumon ? Plus précisément, observons-nous une baisse de la fréquentation des commerces suite à la rénovation et à la diminution des places de parking ?

Pouvez-vous me transmettre une idée des loyers demandés aux commerçants ?

D'avance je vous remercie pour le suivi que vous apporterez à ma question écrite.

Jonathan de Patoul

**REPONSE**

Cher Monsieur,

Nous vous remercions pour votre question et vous prions de trouver ci-dessous nos éléments de réponses

Nous ne disposons malheureusement pas de chiffres précis quant à la rotation des commerces à Stockel (ou dans d'autres quartiers d'ailleurs) ni à l'éventuelle augmentation ou non du changement de commerces suite à la réalisation des travaux de rénovation. L'ensemble des noyaux commerciaux enregistrent des rotations de commerce. Ces rotations résultent parfois aussi de décisions prises par

les propriétaires d'immeubles où sont installés les commerces et ne sont pas toujours motivées par des décisions stratégiques des commerçants de vouloir quitter un quartier précis.

Il est à noter que les commerces ne sont pas tenus de contacter les services communaux, hormis pour les activités HORECA ou en cas de changement d'affectation, lors de leur installation ou départ.

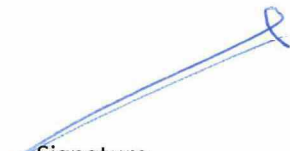
Nous nous réjouissons de la présence ou de la prochaine arrivée de nouvelles enseignes à Stockel comme, par exemple, la Villa Lorraine ou Pierre Marcolini, les chocolats Galler, Kruidvat, l'extension de Maniet, Oliwood Toys, Bio C'Bon,...

Nous n'avons pas de données précises concernant le montant des loyers commerciaux, ceux-ci faisant l'objet d'un contrat de bail entre le bailleur et le ou la locataire. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Inventimmo, service d'aide aux entreprises dans leur recherche d'une implantation à Bruxelles créé par citydev.brussels, afin d'observer le montant des loyers mensuels au m<sup>2</sup> pour les biens mis en location à des fins commerciales en Région bruxelloise.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 27/12/2019.

L'échevin délégué,

Antoine Bertrand,



Signature

*NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.*